

## Compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2015

**Présents :** MM. et Mmes Pierre GROSJEAN, Daniel MERCIER, Isabelle DESIAUME, Céline LACROIX, Catherine DIMIER, Catherine de CHALENDAR, Aurore BONTEMPS, Alain BAUDON, Laurence BERNARD, M. François HUBERT, Isabelle HENRY

**Absents excusés :**

M. Mathieu MORISSE donne pouvoir à Mme Catherine de CHALENDAR

M. Arnaud GITTON donne pouvoir à Mme Céline LACROIX

M. Christophe ANDRAULT donne pouvoir à Mme Isabelle DESIAUME

**Débat et approbation du PADD**

M. le maire présente le PADD et demande aux conseillers de débattre sur son contenu. Cette étape est obligatoire compte tenu du fait que le PLU a reçu un avis défavorable de la DDT et qu'il est nécessaire de tenir compte des observations des différents organismes pour établir un nouveau PLU.

Les conseillers débattent et approuvent le PADD.

M. le Maire indique que la DDT lui a signalé que le PLU était maintenant sous compétence de la Communauté de Communes de la Septaine qui a pris la compétence PLUI.

Les conseillers décident, sur conseil de la DDT, de terminer la démarche et donne pouvoir à M. le Maire pour achever le PLU.

**Tarif jaune fournisseur électricité**

Suite aux devis demandés pour changer de fournisseur d'électricité sur la commune, Monsieur le maire présente les différents devis.

**Motion de l'AMF**

Le conseil municipal décide de soutenir la motion de l'AMF concernant la loi Nôtre sur la réforme territoriale.

**Questions diverses**

M. MERCIER fait le bilan de la journée du 14 juillet. De nombreux balgyciens étaient satisfaits de cette journée. Il indique, par la même occasion, qu'il convient de mettre les cafetiers du bourg à contribution pour ce genre de manifestation.

M. le Maire fait part des remerciements de M. THIBAUDIN pour la distribution de brumisateurs et la visite aux personnes âgées durant la canicule.

M. le Maire rappelle que les travaux de la maison des jeunes débiteront le 15 septembre 2015. Il indique qu'une convention sera signée avec la Communauté de Communes de la Septaine pour que Rural'entraide puisse utiliser le centre aéré pour ses distributions le temps des travaux.

M. le maire informe le conseil qu'un décret d'application vient d'être signé concernant la publicité pour les établissements commerciaux dans les villages de moins de 10 000 habitants. Il indique qu'un mouvement de contestation de cette loi est en train de se constituer au sein de plusieurs communes.

Mme BONTEMPS souhaite qu'une borne électrique soit installée sur la commune. Il convient de décider de son emplacement.

M. le Maire informe le conseil qu'il donne l'autorisation aux usagers des marais de prendre de l'eau à la pompe du champ de foire, compte tenu de la sécheresse.

Mme BERNARD informe le conseil que le CAUE a fait des propositions en termes d'aménagement du bourg. Elle propose qu'une commission communale soit constituée pour réfléchir à ce projet et mener des réunions publiques de quartiers. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.